

LIVRET DE RENTRÉE

Année scolaire 2019/2020

École Privée NOTRE-DAME DE LORETTE

École Maternelle et Élémentaire
sous contrat d'association

8 ter, rue Choron - 75009 PARIS

Tél. secrétariat : 01 48 78 54 80

secretariat@ecolendlorette.com

www.ecolendlorette.com



ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME DE LORETTE

L'école Notre-Dame de Lorette est un établissement lié à l'État par contrat d'association. L'école appartient au grand ensemble des écoles catholiques de Paris ayant en commun une direction diocésaine et tous les services qui en dépendent : formation des maîtres, services des suppléances...

Les liens étroits qui existent entre la paroisse et l'école Notre-Dame de Lorette témoignent du caractère catholique de celle-ci. Au quotidien, les membres de l'école s'attachent à promouvoir les valeurs évangéliques de respect et de fraternité des enfants d'un même Père. À l'image de l'église, l'école est ouverte au dialogue et accueille des familles de confessions diverses.

Par le contrat qui la lie à l'État, l'école offre aux familles la garantie d'un enseignement dispensé par des professeurs qualifiés, le temps de présence obligatoire annuel, le respect des rythmes et des programmes scolaires, le choix de collèges de bon niveau à l'issue du CM2.

De par sa taille modeste et sa bonne implantation au cœur du 9^e arrondissement, l'école Notre-Dame de Lorette offre un cadre favorable à l'épanouissement harmonieux des enfants.

ÉCOLES	CLASSES	CYCLES
ÉCOLE MATERNELLE	Petite Section	↓ CYCLES 1
	Moyenne Section	
	Grande Section	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	CP (Cours Préparatoire)	↓ CYCLES 2
	CE1 (Cours Élémentaire 1 ^{re} année)	
	CE2 (Cours Élémentaire 2 ^e année)	
	CM1 (Cours Moyen 1 ^{re} année)	↓ CYCLES 3
	CM2 (Cours Moyen 2 ^e année)	
COLLÈGE	Classe de 6^e	

QUELQUES CONSIGNES INTERNES

- Toutes les classes maternelles sont accueillies jusqu'à 8H45. Les parents sont invités à conduire leur enfant jusqu'à la porte de la classe.
- À la sortie : « Les enfants ne peuvent être confiés qu'à leurs parents ou à la personne désignée par eux. En cas de modification, prévenir **par écrit** l'enseignant(e) concerné(e). » (Extrait du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, n° 25-21/06/79).
- **ABSENCES** : Toute absence doit être signalée à la fois par téléphone au secrétariat dans la demi-journée et par courrier des parents, avec un motif précis, daté et signé, ou par l'envoi d'un certificat médical précisant le nom et le prénom de l'enfant, et ce dès le troisième jour d'absence.
- Tous les vêtements doivent être marqués, individuellement et lisiblement, au nom et au prénom de l'enfant.
- Les élèves des classes maternelles doivent être habillés de façon pratique (ainsi les combinaisons ou les salopettes avec bretelles sous le tablier sont déconseillées) ; de plus, ils doivent apporter, dans un sac marqué à leur nom, une tenue de rechange complète qui sera utilisée en cas d'incident.
- Si l'uniforme n'existe pas à N-D de Lorette, une tenue de ville propre et adaptée à la vie scolaire est requise. Les élèves viendront à l'école correctement vêtus, coiffés et les lacets de chaussures convenablement attachés. **Le port du tablier est obligatoire** en cycle I et II, il est conseillé en cycles III pour les activités d'Arts plastiques. Il devra être lavé chaque semaine.
- N'apporter aucun objet de valeur à l'école (bijoux, montres appareils de haute technologie) ni argent, gadgets, pétards, bonbons, et **chewing-gums**.
- Sports : le jour du sport, venir en tenue de ville tant au niveau des vêtements que des chaussures, ceci **par mesure d'hygiène** (apporter les affaires de sport dans un sac marqué, le jour prévu pour les cours d'éducation physique, et le remporter au domicile le jour même).
- **Pour rencontrer les enseignantes**, leur demander un rendez-vous **par avance et par écrit** au moyen du cahier de correspondance ou par leur courriel professionnel.
- **La Directrice** reçoit sur rendez-vous pris au secrétariat.
- **Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone** (personnel ou professionnel) doit être signalé dans les plus brefs délais au secrétariat.
- **SOINS À L'ÉCOLE** : Aucun médicament ne peut être administré au sein de l'école sans ordonnance.
- **RÈGLEMENTS** : ils doivent être adressés par courrier au secrétariat, ou déposés sous enveloppe dans la boîte à lettres de l'OGEC. Nous privilégions le prélèvement automatique.
- **En cas de risque majeur**, voir informations page 8.

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

 Rentrée scolaire des élèves : **Lundi 2 septembre 2019**

HORAIRES

Classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

Matin 8H30 - 11H45 et après-midi 13H30 - 16H30

Arrivée échelonnée en maternelle jusqu'à 8h45

CM2 Matin 8H45 - 12H et après-midi 13H30 - 16H30

Pour le bien de chacun respecter ces horaires.

VACANCES SCOLAIRES 2019/2020

Vacances de Toussaint :

Du vendredi 18 octobre après la classe au lundi 4 novembre au matin

Vacances de Noël :

Du vendredi 20 décembre 2019 après la classe au lundi 6 janvier 2020 au matin

Vacances d'hiver :

Du vendredi 7 février après la classe au lundi 24 février au matin

Vacances de Printemps :

Du vendredi 3 avril après la classe au lundi 20 avril au matin.

Le pont de mai :

Pont de l'Ascension :

Vacances du mardi 19 mai après la classe au lundi 25 mai au matin.

Début des vacances d'été :

Mardi 30 juin après la classe

Fête de l'École : 13 Juin 2020.

Ces dates sont à respecter impérativement

La présence des enfants est requise aux dates suivantes :

- samedi 28 septembre : 8h30 - 11h30
8h30 - 9h30 célébration de début d'année, puis cours jusqu'à 11h30
- samedi 14 décembre : 8h30 - 11h30 concert et marché de Noël
- samedi 13 juin : Fête de l'école

TARIFS 2019 / 2020

SCOLARITÉ

Pour toutes les classes et par an :

- ↻ 1^{er} enfant : 1053 €
- ↻ 2^e enfant : 1026 €
- ↻ 3^e enfant : 963 €
- ↻ 4^e enfant : 918 €

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ.

GARDERIE

Tarifs d'octobre à juin

Le mois de septembre sera facturé à part (attente des ateliers AS Lorette).

• Garderie maternelle

- ↻ 4 jours par semaine : 402 €
- ↻ 3 jours par semaine : 311 €
- ↻ 2 jours par semaine : 219 €
- ↻ 1 jour par semaine : 128 €
(exceptionnelle : 6,10 € par jour)

ÉTUDE

Tarifs d'octobre à juin

Le mois de septembre sera facturé à part (attente des ateliers AS Lorette).

- ↻ 4 jours par semaine : 576 €
- ↻ 3 jours par semaine : 429 €
- ↻ 2 jours par semaine : 301 €
- ↻ 1 jour par semaine : 174 €
(exceptionnelle : 6,90 € par jour)

CANTINE

ENGAGEMENT TRIMESTRIEL

- ↻ **Tarif journalier : 6,80 €**
(comprenant : nourriture, surveillance et frais généraux ; pour les enfants inscrits 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine).
Ce tarif est forfaitaire.

- ↻ **Repas exceptionnel : 7,82 €**
En cas d'absence (d'une semaine au moins pour arrêt maladie, avec certificat médical) ou d'erreur, **NE RIEN DÉDUIRE** de la facture, mais consulter le secrétariat pour régularisation.

ADHÉSIONS DIVERSES

PAR FAMILLE

- **APEL / UNAPEL** ↻ **30 €**
- **AS Lorette** ↻ **15 €**
(Proposée au 1^{er} trimestre)

ASSURANCE

L'OGEC NDL prend en charge l'assurance individuelle accident pour tous les élèves de l'école.

La cantine, l'étude et la garderie font l'objet d'un engagement trimestriel.

O.G.E.C. NOTRE-DAME DE LORETTE

L'OGEC est une Association, Loi 1901, dont le nom générique est "Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique". Sa mission première est de fournir au chef d'établissement, les moyens financiers, humains, logistiques et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'école et à son développement.

C'est ainsi que, principalement, l'OGEC :

- en accord avec la Directrice, recrute et administre tout le personnel travaillant à l'école, hormis les enseignants rémunérés par l'État. Il s'agit essentiellement du personnel administratif, de cantine, des surveillants, des aides maternelles, du professeur d'anglais et du professeur d'éducation physique.
- assure la gestion financière de l'établissement : élaboration du budget annuel, fixation des tarifs, tenue de la comptabilité, recouvrement des scolarités et des subventions qui lui sont versées (essentiellement de la ville de Paris).
- négocie et passe les contrats avec les principaux fournisseurs : cantine, nettoyage, énergies, assurances, entretien et contrôle des installations et du matériel.
- veille au bon état, à la sécurité et au confort des locaux par la mise en œuvre de chantiers annuels d'entretien, de rénovation et d'amélioration.

L'OGEC fonctionne sur la base d'un Conseil d'Administration composé de Bénévoles élus, de la Direction Diocésaine, de l'UROGEC et de l'APEL. Il se réunit au minimum quatre fois par an et participent également à ces réunions la Directrice, l'APEL et le Curé de la paroisse. La préoccupation première du Conseil d'Administration est de garantir l'équilibre financier, le bon fonctionnement et la pérennité de l'école.

A.S. LORETTE

(Association Sportive et culturelle de Notre-Dame-de-Lorette)

L'A.S. Lorette propose, en relation avec le corps enseignant de l'école, des activités culturelles et sportives aux enfants. Ces activités sont dispensées dans un cadre de détente scolaire et d'esprit sportif. Les parents de l'école adhérents sont membres de l'A.S. Lorette. Le bureau, composé de parents bénévoles, est élu en Assemblée Générale. Les fonds de l'Association proviennent de la cotisation annuelle des parents adhérents, de subventions, et de la participation financière aux ateliers qui est fixée pour la rentrée 2019-2020 à 200 €. Depuis plusieurs années, l'Association bénéficie d'une coordinatrice pour assurer le fonctionnement quotidien des ateliers.

L'A.S. Lorette propose principalement 3 activités aux familles :

1 - LES ATELIERS, qui sont des cours ludiques d'une heure environ, dispensés par un intervenant professionnel. Ils ont lieu après la classe, à l'école ou dans les infrastructures municipales proches de l'école (l'AS.Lorette

n'assure pas les accompagnements). L'inscription à ces ateliers se fera pour la rentrée 2019 au plus tard le 4 septembre, pour un démarrage des activités début octobre. Une grande diversité d'activités est proposée pour tous les âges depuis la Maternelle jusqu'au CM, avec plus de 30 heures hebdomadaires d'encadrement (danse, natation, sports collectifs, théâtre, éveil musical...)

2 - LES ACTIVITÉS SUR TEMPS SCOLAIRE

Participation au financement d'activités culturelles ou sportives. Découverte de l'escrime pour les CP et CE1.

3 - ÉVÈNEMENT EN LIAISON AVEC LA MAIRIE DU IX^e

Chaque année, l'A.S. Lorette organise avec l'école la participation des enfants au tournoi des écoles du IX^e, qui a lieu en fin d'année scolaire : une course du nombre qui récompense les écoles les plus représentées, ou encore un relais de natation.

contact : aslorette@ecolendlorette.com - Tél. : 06 60 84 54 15

A.P.E.L.

(Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

L'Apel est une association régie par la loi de 1901, qui réunit l'ensemble des parents d'élèves adhérents.

Son rôle consiste à représenter et à accueillir toutes les familles dans la communauté éducative. Aux côtés de l'équipe enseignante et de l'OGEC, elle a pour ambition de faire de l'école un endroit où il fait bon vivre et apprendre, selon les valeurs chrétiennes qui sont celles de l'enseignement catholique.

A Notre-Dame de Lorette, le conseil d'administration de l'Apel est composé de 18 membres bénévoles, élus pour 3 ans lors de l'assemblée générale annuelle qui se déroule cette année le 30 septembre 2019.

L'action de l'Apel est relayée dans chaque classe par les parents-relais et par tous ceux qui participent aux activités que l'association organise comme des concerts, des conférences, l'accueil des nouveaux parents, le marché de Noël, l'Épiphanie, la fête de l'école.

Les familles font donc partie intégrante de la vie de l'école, par leur participation active et attendue aux activités proposées par le conseil d'administration.

LES SERVICES DE L'A.P.E.L.

A partir du CP, l'Apel fournit aux enfants l'ensemble des manuels scolaires en contrepartie d'un versement annuel de 15€ qui permet de renouveler les ouvrages.

L'école se charge de commander les fournitures scolaires essentielles (cahier, classeurs, copies) à partir des listes fournies par les enseignants. Ces fournitures sont distribuées le jour de la rentrée des classes par l'enseignant. Les frais sont reportés sur la facture.

LA COMMUNICATION

L'Apel édite un Yearbook qui se veut le reflet de la vie de nos enfants à l'école. Il est réalisé par une équipe dédiée parmi les membres du conseil d'administration avec le concours des parents-relais et du corps enseignant.

Cette année le YB sera facturé au 2ème trimestre 10 € par famille et 5 € pour toute commande supplémentaire...

Merci de revenir vers nous si vous ne le souhaitez pas.

Le concert et le marché de Noël réunissent toutes les familles pour écouter les chants des enfants. Des objets, cadeaux et décorations, confectionnés avec les enseignants sont vendus aux parents. Les bénéfices de cette opération sont reversés à une association caritative.

La fête de l'école est l'occasion de mieux faire connaissance en découvrant l'école sous un autre jour, d'accueillir les nouvelles familles et de se mobiliser autour de nos enfants. Avec les cotisations, c'est la principale source de financement des activités de l'Apel.

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

Il est proposé à chaque famille le versement d'une cotisation globale annuelle de 30€ (comprenant la cotisation : UNAPEL, URAPEL pour la formation des bénévoles de l'Apel et le financement du journal "Famille & Education", ainsi que la cotisation destinée à l'Apel de l'école Notre-Dame de Lorette.)

Cette dernière nous permet d'aider les quelques familles en difficulté, de financer les sorties de classe et des interventions particulières, de participer activement à l'équipement des classes en matériel pédagogique et en ouvrages (matériel informatique et audiovisuel, livres de lecture suivie, matériel de motricité, jeux divers pour les maternelles, manuels de catéchisme...).

Enfin, l'Apel peut aussi recevoir en plus des cotisations des dons à la générosité de chacun (à titre indicatif, entre 15€ et 50€ par trimestre et par famille).

Dates à retenir :

Café de rentrée et accueil des nouveaux parents : 28 septembre 2019

Assemblée générale : 30 septembre 2019

Chants et Marché de Noël : 14 décembre 2019

Fête de l'école : 13 juin 2020

Contact : apel@ecolendlorette.com

Présidence : Cyrille Vincey : 06 37 17 46 12

L'ÉLÈVE ET LE RISQUE MAJEUR

Information aux parents

Cette procédure prévue par les autorités concerne la mise en sûreté des élèves en cas de risques majeurs.

Une explication sera donnée en réunion de classe.

Merci de bien vouloir vous conformer aux instructions suivantes.

*Soyons vigilants tous ensemble !
Chacun, responsable de la sécurité !*

En cas d'alerte :

N'allez pas vers les lieux du sinistre.
Vous iriez au devant du danger !



Ne soyez pas poli !

Ne tenez pas la porte ouverte à la personne qui vous suit.
Questionnez la plutôt sur l'objet de sa présence !



Écoutez la radio

- ▶ Radio City FM : 107,1 MHz
- ▶ France Inter : 87,8 MHz
(ou 1852 m grandes ondes,
ou 162 KHz, si la FM ne passe pas)

Respectez les consignes des autorités.

- ▶ **N'allez pas chercher votre enfant à l'école, pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.**
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement scolaire.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez-les libres pour faciliter l'organisation des secours.

Recevez avec prudence les informations, souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).